

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Arrêté du 11 décembre 2023 fixant au titre de l'année 2024 la répartition des postes offerts au concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane**

NOR : MENH2329089A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 11 décembre 2023, le nombre total de postes offerts, au titre de la session 2024, au concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), fixé à 37 postes, est réparti selon les sections et, éventuellement, les options indiquées ci-après :

SECTIONS/OPTIONS	POSTES
histoire-géographie	8
langues vivantes étrangères, option anglais	3
langues vivantes étrangères, option portugais	3
lettres, lettres modernes	5
mathématiques	8
physique chimie	5
sciences de la vie et de la terre	5